



CC du Val de Vienne (Siren : 248719288)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Aixe-sur-Vienne
Arrondissement	Limoges
Département	Haute-Vienne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	18/12/2000
Date d'effet	18/12/2000

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Philippe BARRY

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	24, avenue du Président Wilson
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	87700 Aixe-sur-Vienne
Téléphone	05 55 70 02 69
Fax	05 55 70 02 47
Courriel	mn-anduru@cc-valdevienne.fr
Site internet	cc-valdevienne.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	16 267
-----------------------------	--------

Densité moyenne 103,55

Périmètre

Nombre total de communes membres : 9

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
87	Aixe-sur-Vienne (218700102)	5 940
87	Beynac (218701506)	758
87	Bosmie-l'Aiguille (218702108)	2 578
87	Burnnac (218702504)	841
87	Journac (218708105)	1 115
87	Saint-Martin-le-Vieux (218716603)	929
87	Saint-Priest-sous-Aixe (218717700)	1 726
87	Saint-Yrieix-sous-Aixe (218718807)	419
87	Sérilhac (218719102)	1 961

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 22

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>la CC adhère au syndicat mixte d'AEP Vienne Briance Gorre en représentation substitution de ses communes membres</i>
- Assainissement non collectif <i>Mise en place et gestion d'un SPANC (Service Public d'assainissement Non Collectif).</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés (collecte et traitement des déchets verts).</i>
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) <i>adhère au syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de la Vienne</i>
- Autres actions environnementales <i>Acquisition, gestion et mise en valeur de sites dont le rayonnement intercommunal mérite l'intervention de la communauté de communes (espaces naturels remarquables, zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique).</i>
Sanitaires et social
- Action sociale
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs <i>- la communauté de communes prendra en charge la construction ,l'entretien et le fonctionnement des nouveaux équipements sportifs présentant un caractère structurant, contribuant à l'attractivité d territoire, fréquenté majoritairement par des usagers extérieurs à la commune d'implantation, bénéficiant d'une reconnaissance qualitative de leurs activités intéressant l'ensemble de la population du territoire du Val de Vienne, tel le Centre Sportif du Val de Vienne à Aixe/Vienne. En matière de politique Petite Enfance: sont déclarés d'intérêt communautaire les équipements suivants, existants sur le territoire : - crèche, halte-garderie, relais assistantes maternelles d'aixe/Vienne ; - crèches, halte garderie, relai assistantes maternelles de la communauté de communes installées à Bosmie l'Aiguille et Verneuil/Vienne, dont l'extension</i>

éventuelle, les aménagements, l'entretien et la gestion relèveront de la communauté de communes.

- Activités péri-scolaires

Apprentissage de la natation aux enfants de Ecoles de la communauté , le cas échéant par convention avec les communes membres disposant des équipements adéquats.

- Activités culturelles ou socioculturelles

En matière d'aide et de loisirs destinés à la jeunesse : - Accueils de loisirs sans hébergement : limité aux activités extra-scolaires - Gestion et participation aux accueils de loisirs existants - Constructions, aménagement, entretien et gestion des nouveaux accueils de loisirs - Mise en oeuvre des actions contenues dans le contrat temps libre ou tout autre contrat de même nature qui s'y substituerait (tel le contrat Enfance Jeunesse) - Activités d'animation et de loisirs labellisées en direction des pré-ados et adolescents en partenariat avec la CAF, les établissements scolaires, les associations ou autres. - Apprentissage de la natation aux enfants des Ecoles de la communauté, le cas échéant par convention avec les communes membres disposant des équipements adéquats.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

Numérisation et suivi du plan cadastral

- Plans locaux d'urbanisme

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Constitution de réserves foncières

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

* Promotion et développement touristique du territoire de la communauté de communes avec la participation au financement de l'office de tourisme du Val de Vienne pour la mise en oeuvre de ses actions. * Acquisition, construction ou aménagement, entretien et gestion de nouveaux équipements structurants à vocation touristique qui contribuent à l'amélioration de l'accueil et de l'animation touristique de la communauté de communes, qui renforcent l'attractivité du territoire et mettent en valeur ses richesses touristiques. Les équipements existants notamment le camping situé à Aix/Vienne relèvent de la compétence des communes concernées.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Programmation et réalisation de lotissements communautaires dans les communes du territoire dont la population est inférieure à 5000 habitants. La voirie, les réseaux divers et les espaces verts des lotissements communautaires seront, après rétrocession, intégrés dans le domaine communal et à la charge des communes d'implantation. La communauté de communes assumera jusqu'à son terme les opérations de lotissements déjà engagées sur son territoire.

- Politique du logement social

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

Participation à la démarche : . d'un pays (approbation et mise en oeuvre de la charte du POL) . et de pôle structurant

- NTIC (Internet, câble...)

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Autres

Numérisation et suivi du plan cadastral de la communauté de communes du Val de Vienne. apprentissage de la natation aux enfants scolarisés dans les écoles élémentaires du territoire construction, aménagement, entretien et gestion de maisons de santé pluridisciplinaires

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
87	Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de LIMOGES (258728526)	SM fermé	269 405

87	SYNDICAT D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA VIENNE (200024743)	SM fermé	89 787
87	Syndicat mixte Départemental pour l'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (258700251)	SM ouvert	133 962
87	Syndicat Energies Haute-Vienne (258708585)	SM ouvert	384 522

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2018 - millésimée 2015)